

TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 5 mars

Comme le 1er dim. du Carême est privilégié contre tout office même de la cl. (Rubr. génér. du brév., titre x, No 1), on ne peut chanter, en ce jour aucune messe de titulaire (Rubr. génér. du Missel, titre iv ; décret général du 2 décembre 1896, iii, No 3754). J. S.

LETTER DE N. T. S. P. LE PAPE PIE X

Aux Archevêques, Délégués apostoliques, résidant à Constantinople, en Grèce, en Egypte, en Mésopotamie, en Perse, en Syrie et dans les Indes Orientales, pour la réprobation de certain écrit publié sur la question du retour des Eglises à l'unité catholique.

PIE X, PAPE

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.

DÉPUIS qu'à la fin du IXe siècle, les nations orientales commencèrent de se séparer de l'unité de l'Eglise catholique, on peut à peine dire combien les hommes pieux ont travaillé afin de ramener dans son sein leurs frères dissidents. Mais plus que tous, les Souverains-Pontifes, Nos prédécesseurs, en raison de la charge qui leur incombaient de défendre la foi et l'unité ecclésiastique, ne négligèrent aucun moyen de faire cesser, tant par leurs paternelles exhortations que par de publiques ambassades et des conciles solennels, ce très funeste dissensitement, qui remplit l'Occident de douleur et causa à l'Orient un si grand mal. De cette sollicitude, Nous avons pour témoins, pour n'en rappeler que quelques-uns : Grégoire IX, Innocent IV, Clément IV, Grégoire X, Eugène IV, Grégoire XIII et Benoît XIV. Mais personne n'a oublié

avec quel
mémoire,
de nouvea
de rappel
ses mérite
du monde
misses ; de
gile ont ec
dent... A
rien plus à
l'Orient la
haitons d'a
mains, dep
apporte l'es
écartés du
grâce avec

Nous n'a
savez bien, i
pelé des voe
versé de fonc
les deux peu
tachés par le
n'y aura plus

Cependant,
de grave chag
publié dans u
et intitulé : I

En effet, c
erreurs, non s
qu'à peine un
si peu de page
Par exemple